

Des pêcheurs stoppent l'expulsion du chantier naval

Hier matin, la police a tenté de procéder à l'expulsion de cette entreprise, située quai Armez, à Saint-Brieuc. Face à la pression de pêcheurs, l'intervention a été interrompue.



Yannick Tydou, à droite, refuse de quitter son chantier naval. Il a été soutenu, hier matin, par des copains marins-pêcheurs.

La polémique

« J'étais sur l'autre rive en train de prendre du gasoil, quand j'ai vu des policiers débarquer dans mon entreprise, raconte Yannick Tydou, responsable de l'AMC Ltd, un chantier naval, situé au Légué, côté Saint-Brieuc. Il est à peine 9 h. Quand je suis arrivé, un huissier de justice m'a dit que j'allais être mis dehors et que le bâtiment serait immédiatement démolli. » Un tractopelle est sur place.

Remonté, Yannick Tydou appelle des copains. Quelques minutes plus tard, une dizaine de marins pêcheurs viennent le soutenir. L'un d'eux lance : « S'ils l'expulsent, on va bloquer les écluses pendant un mois. Ça va leur coûter cher. »

« J'ai demandé à l'huissier de me montrer un titre exécutoire, argue

le responsable du chantier qui vient d'appeler son avocat parisien. Mais il ne m'a rien présenté. » Une demi-heure plus tard, le commissaire Nicolas Guerrand l'informe que la procédure d'expulsion est suspendue.

« Des solutions de relocalisation »

« L'opération a été interrompue au regard du risque de troubles à l'ordre public, déclare Etienne Rovet, directeur de cabinet à la préfecture des Côtes-d'Armor. Les personnes rassemblées sur le site étaient susceptibles de porter atteinte à la sécurité des employés de la société d'enlèvement. »

Cet épisode fait suite à une longue procédure judiciaire. « L'entreprise de Monsieur Tydou est installée sur le domaine public maritime et

bénéficiait d'un contrat de location arrivé à échéance le 31 juillet 2010 », explique Jean-Michel Le Goux, directeur de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) des Côtes-d'Armor. On l'a prévenu longtemps à l'avance, et plusieurs solutions de relocalisation lui ont été proposées. Il les a toutes rejetées. »

Devant le refus du mécanicien de libérer les lieux, la CCI engage une action en justice. Elle aboutit en janvier 2011 par un jugement ordonnant l'expulsion de l'entreprise. « Malgré cette condamnation, Monsieur Tydou a campé sur ses positions », continue Jean-Michel Le Goux. En juillet, les huissiers de justice sont déjà intervenus pour procéder à son expulsion, en vain.

Yannick Tydou argumente que ces décisions concernant son ancienne

société Mécanique et chaudronnerie du Légué, en liquidation judiciaire depuis janvier 2011. « Aujourd'hui, je suis salarié d'une société anglaise, AMC Ltd. »

Il regrette aussi que personne ne lui ait parlé « directement du projet de réhabilitation du site ». La CCI et les collectivités souhaitent, en effet, réhabiliter le terrain pour y poursuivre le chemin piétonnier et aménager un terre-plein pour les bateaux de plaisance.

Frédérique Helleux, pêcheur membre du conseil portuaire du Légué, craint qu'il n'y ait plus de mécano sur le port. « Un nouveau vient de s'installer au Carré Rosengart, mais ce n'est pas pratique du tout. Il faut un chantier naval sur le qual... »

Caroline ELUARD.